



Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2020
Français
Original : anglais

Trente et unième session extraordinaire

Ordre du jour provisoire de la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale*

Qui s'ouvrira le vendredi, 10 juillet 2020¹

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation à laquelle appartient le Président de la soixante-quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection de la présidence et élection des autres membres du Bureau.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Organisation de la session.
7. Débat général.

* Publié conformément à l'article 16 du Règlement intérieur.

¹ Le Chef de la délégation du Président de la soixante-quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale (Nigéria), en sa qualité de président provisoire conformément à l'article 31 du règlement intérieur, a informé le Secrétaire général qu'il avait l'intention de faire distribuer à tous les États Membres, le 10 juillet 2020, une lettre dans laquelle il préciserait les étapes suivantes.

